

Extrait du Registre des délibérations du conseil communautaire de la communauté de communes de la vallée de la Sauer

Nombre de membres : 48

Séance du 09 OCTOBRE 2006
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 38

Tous les délégués, sauf

Mme HITTLER, M. FROEHLICH, (excusés) qui étaient représentés respectivement par
M. VOGEL, M. FEIG.

MM. KELLER, MEYER-KUHN, STEINER, MESSMER, MOYEMONT, (excusés) ;
M. E. HELMER, WALTER, HERRLE, KLIPFEL, BABILON.

DEL. N° 090/2006conseil

OBJET : PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2005 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA SAUER

☞ *VU la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,*

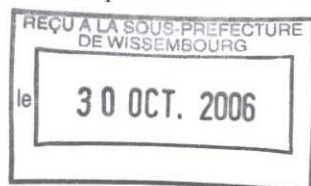
☞ *VU l'article L. 5211-39 du code général des collectivités territoriales,*

☞ *VU l'avis du bureau en date du 02 octobre 2006,*

M. le président soumet, pour information, le rapport d'activités 2005 de la communauté de communes de la vallée de la Sauer.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve ce rapport d'activités 2005.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.



Pour copie conforme
DURRENBACH, le 24 octobre 2006
Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982



Le Président,
Bernard LOGEL

A handwritten signature in dark ink, appearing to be "Bernard Logel", written over a horizontal line.